

# LA LANTERNE

EDITORIAL :

QUE VEUT "LA LANTERNE" ?

MENSUEL d'ACTION LAÏQUE et PHILANTHROPIQUE

*En 1952 la section tchèque de la Libre Pensée comptait 60000 adhérents: c'est le régime stalinien qui, pour le meilleur profit de l'Eglise catholique, en organisa le démantèlement. 60000 adhérents, c'est l'expression de l'existence en Tchékoslovaquie de fortes traditions laïques et démocratiques. A la mise en place du nouveau régime, au moment précis où Vaclav Havel recevait le pape Jean Paul II, un groupe de 600 militants praguais reconstitua la Fédération de la Libre Pensée. Dans l'adresse inaugurale des libres penseurs tchèques au congrès français de cette année, référence était faite à la nécessaire séparation des églises et de l'Etat...*

## "LE COMBAT LIBRE PENSEUR A L'EST ET EN TCHEKOSLOVAQUIE"

CONFERENCE PUBLIQUE SOUS L'EGIDE DE LA FEDERATION DE L'ESSONNE DE LA LIBRE PENSEE

avec Karel KOSTAL, militant de la Libre Pensée Tchèque.

Mercredi 28 Novembre 1990 à MASSY Salle de la Bourse du Travail à 20 h 30.

(pour se rendre à la Bourse du Travail de Massy, prendre la direction du vieux Massy puis celle de la nouvelle Mairie, la Bourse se trouve angle rue N.Appert, à 200 mètres de la Mairie.)

## A P P E L !

**AMIS LAIQUES, SIGNEZ, FAITES SIGNER L'APPEL DU CONGRES NATIONAL DE LA LIBRE PENSEE !**

**CONTRE LE FINANCEMENT DE LA CATHEDRALE D'EVRY PAR DES FONDS PUBLICS !**

*Nous, citoyens soussignés, dénonçons toute forme de financement public devant intervenir dans l'édification de la Cathédrale d'Evry:*

a) attribution par le ministère de la culture de 5 Millions de francs sous couvert de la construction d'un Musée d'Art Sacré intégré dans l'enceinte de l'édifice.

b) Vente du terrain par un organisme d'Etat au tiers de sa valeur réelle.

c) détournement de fonds publics par le biais de l'exonération d'impôts dont bénéficient les entreprises finançant la Cathédrale.

*Ces formes de financement sont en opposition avec notre droit républicain.*

*Nous exigeons le respect de la loi de 1905 qui garantit la liberté de conscience en séparant les églises de l'Etat.*

Les citoyens signataires décident de s'associer à l'initiative de la Libre Pensée, d'organiser une délégation auprès des Ministres de la Culture et de l'Intérieur.

NOM-PRENOM	ADRESSE	PROFESSION	SOUTIEN
------------	---------	------------	---------

Lorsque nous avons créé le mensuel "La Lanterne", il y a huit mois, c'était dans un objectif bien précis: contribuer par le moyen d'une publication régulière à faire circuler l'information dans le département, aider les laïques à se redonner les armes du combat.

Nul n'étant parfait, cette initiative est venue d'un premier moteur, la Fédération de la Libre Pensée... Ainsi va la vie. Si certains le regrettent, ou sont dérangés, qu'ils commencent par balayer devant leur porte.

Petite mise au point: la Libre Pensée est une organisation anticléricale; entendons-nous bien sur le contenu des choses et non sur la réputation que l'on veut faire à notre société de pensée: dans une situation où l'Eglise catholique joue un rôle de déstabilisation des institutions républicaines, il nous semble évident que la plus élémentaire vertu laïque, consiste à devenir anticlérical. L'anticléricalisme c'est le refus absolu de l'entrée des églises dans le domaine de l'activité du citoyen, que ce dernier soit croyant ou non.

Ce point étant précisé, le groupe de militants qui anime "la Lanterne" veut participer à la reconstruction d'une force laïque: il agit depuis plusieurs années au compte de cette volonté. Il se déclare donc prêt à agir avec d'autres à condition que les règles du jeu soient clairement établies. Nous libres penseurs, n'avons pas d'autre objectifs que ceux de l'opinion laïque dans son ensemble. D'autres initiatives se développent. "La Lanterne" ne souhaite pas autre chose que leur coordination.

Robert DUGUET.

## NUMERO 9

Novembre 1990.

C.P.N°71 961.

Directeur de la publication:  
Robert DUGUET.

Abonnement d'un an: 40frs

A Rachel LAMBERT,  
Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée,  
27 Gde Rue  
91 EPINAY SUR ORGE.

"La Lanterne" se fait l'écho de la constitution d'une organisation de défense laïque dans le Val d'Yerres. En effet, après avoir réagi, sur le plan du droit, contre la volonté des élus de Yerres de construire une Synagogue sur fonds publics, des citoyens des Communes de Crosne, Montgeron, Yerres Brunoy, Epinay sous Sénart et Boussy Saint Antoine ont décidé de répondre à ces agressions par la constitution d'une organisation spécifique. C'est une initiative qui nous semble aller dans le bon sens, c'est pourquoi nous en informons nos lecteurs.

### COMMUNIQUE DE PRESSE.

Un groupe de citoyens du Val d'Yerres(91) a constitué le mercredi 10 octobre à Crosne, une Association pour l'Expression des Valeurs Républicaines et Laïques, après avoir constaté, tant au plan local que dans la vie nationale, de graves manquements au principe constitutionnel de laïcité.

Un juge des tutelles de Nantes qui avait en charge la défense des intérêts d'une fillette de dix ans, non-baptisée de parents divorcés, mariés civilement, décide son affectation dans une institution catholique. Les arguments avancés par ce magistrat sont les suivants:

la réputation de l'établissement public n'est pas vraiment établie", celle du collège confessionnel relève du "sérieux et de la compétence", enfin l'existence d'une habitude laïque chez un enfant de dix ans est difficilement soutenable... "Le principe de laïcité est bafoué: le pouvoir d'un magistrat ne devrait pas relever des choix privés de l'homme, mais de la République dont il est garant des lois et règlements.

En décidant l'attribution de fonds publics à la construction d'édifices du culte, c'est notre second exemple, les collectivités publiques violent la loi républicaine de séparation des églises et de l'Etat. En France, chacun peut, depuis un siècle, vivre selon ses opinions philosophiques ou religieuses. Cette liberté précieuse et unique dans l'Europe actuelle a un corollaire incontournable:

"La République ne salarie et ne subventionne aucun culte". Lorsque le ministre de la culture annonce, sous couvert d'une aide à un musée d'art sacré, l'engagement financier de l'Etat dans la construction de la cathédrale d'Evry, il détourne les valeurs de notre République.

*Pour ces raisons les fondateurs appellent les citoyens à la vigilance civique et pensent qu'une libre association de leurs efforts est aujourd'hui nécessaire pour sauvegarder nos libertés républicaines.*

Association pour l'Expression des Valeurs Républicaines et Laïques, BP 7 . 91 560 CROSNE.

### CATHEDRALE D'EVRY: une campagne qui s'engage.

Le congrès de Parthenay de la Libre Pensée a décidé en Août 1990 d'engager une campagne nationale contre le financement public de la cathédrale d'Evry. Les libres penseurs de l'Essonne ont provoqué une réunion le mercredi 10 octobre à Massy, à laquelle assistaient des représentants de toutes les fédérations de l'Ile de France ainsi que de Jo Berny, notre président national. L'objectif de cette réunion consistait à lancer la campagne de signatures. En tant que responsable libre penseur de l'Essonne, c'est en ce sens que R. Duguet a ouvert la discussion.

Une riche discussion s'est engagée pour caractériser la période dans laquelle se produit cette agression sans précédent contre la loi de 1905. JP Barrois(94) a insisté sur la volonté politique qui tend à modifier l'ensemble des rapports institutionnels issus de la Révolution Française: il s'agit de regrouper les gens en fonction de leur communauté religieuse d'origine, de substituer donc à la citoyenneté républicaine un Etat total formé de l'addition des Communautés. Cette logique a son pendant dans le mouvement ouvrier: il vise à remplacer le syndicat par la Communauté d'entreprise.

Jo Berny a expliqué qu'entre 1905 et 1990, la volonté politique n'était pas de même nature: en 1905 nous avions un premier ministre qui se battait pour la loi de séparation. En 1990 nous avons une offensive qui vient du monde entier, menée au nom des principes contenus dans "Rerum Novarum", c'est à dire des principes fondateurs de la doctrine sociale de l'Eglise. Le président souligne le caractère imparfait de la loi de 1905; c'est par le biais de l'article 4, portant sur la formation des associations culturelles, que de nombreux détournements de fonds publics ont été possibles. Il rappelle qu'en 1905 18 députés, par ailleurs membres de la Libre Pensée, ont voté contre la loi.

Plusieurs responsables de fédérations insistent sur le

fait que, face à l'offensive actuelle, nous ne sommes pas en mesure de négocier une révision positive de la loi de 1905; nous pouvons nous battre pour que l'ensemble de son contenu positif soit appliqué. Il est nécessaire de s'appuyer sur le droit républicain contre les dispositions anti-laïques prises au nom des lois de décentralisation. JP Barrois fait part d'une discussion avec un avocat dont il donne le contenu: nous sommes aujourd'hui en présence de deux législations, ceci étant particulièrement clair dans le domaine scolaire; il y a la législation républicaine qui reste en vigueur, et l'autre qui s'inspire des principes communautaires définis précédemment. Il faut donc s'appuyer sur toute législation laïque qui subsiste. Il ajoute sur la Cathédrale d'Evry qu'il ne faut pas oublier ce que permet la loi sur le sponsoring: les sommes émanant d'entreprises privées sont exonérées de l'impôt; lorsqu'il s'agit de grosses entreprises, les sommes déduites de la déclaration d'impôts seront donc importantes. Cette loi est l'équivalente d'une loi allemande, espagnole et italienne.

A. Veysset(91) considère que ce détournement de fonds n'est pas autre chose que le rétablissement de la dime, charge féodale allant à l'Eglise.

Sur la question de l'adaptation de la législation française à l'Europe, Germain Pica(91) souligne qu'en Espagne la propagande antireligieuse étant interdite, au nom d'une loi franquiste non-abrogée, la Libre Pensée n'a jamais pu être reconstruite. Le blasphème est sanctionné par la loi. C. Eyschen(92) ajoute que le blasphème peut être sanctionné en France depuis la loi du 13 juillet 1990, dite loi Guésot. Ce texte se présente comme un élargissement de la loi de 1972, sanctionnant le racisme et l'antisémitisme; elle assimile la propagande antireligieuse à du racisme; elle donne donc un fondement au délit de blasphème.

Les participants se sont donc séparés en décidant de lancer largement une campagne de signatures dans les départements, conscients qu'elle participe d'un combat patient et résolu pour reconstruire le mouvement laïque.

La Fédération de la Libre Pensée de l'Essonne.

### Ami lecteur,

-les signatures sur l'Appel contre le financement public de la Cathédrale d'Evry sont à centraliser au siège de "La Lanterne" 42 rue Boileau-CROSNE 91 560.

-l'abonnement d'un an au journal coûte 40frs, pense à nos idées qui doivent continuer leur chemin!